

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [servanta-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e3bf4f587387f9c00fa5bc0a>

Date d'obtention : 2025-03-25 16:53:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Le fait de pouvoir être accompagnée par ce guide d'intervention clair et efficace me rassure et augmente la confiance de mes interventions à venir. Toujours s'assurer de bien prendre en note, dans la trousse, les éléments demandés qui aideront les prochaines étapes d'interventions. Passer la problématique au partenaire suivant. Bien accompagner tous les élèves touchés par la problématique et soutenir et guider les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chacune d'elle demande une prise importante d'information afin de bien guider notre prise en charge de la situation au besoin. Toujours au besoin se référer à la trousse.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Établir un lien de confiance afin de permettre aux élèves de bien collaborer avec l'outil qui est la trousse d'intervention sexto dans le but d'être le plus efficace possible et ne pas manquer d'étape. Déterminer si besoin d'informer le service de police ou pas.